



TOUS PNC EASYJET

BS.12-05-028-U2

Tél : 01 49 19 58 21

POINT D'ÉTAPE SUR LES NEGOCIATIONS EN COURS

La menace d'un été socialement mouvementé permettrait-elle le déblocage de quelques points de friction ?

Les Organisations Syndicales ont été reçues par la Direction du PNC, la Direction des Ressources Humaines et les responsables du Dialogue Social le 25 mai dernier.

A l'issue de cette réunion, nous avons obtenu les points suivants :

1. Création d'une notice explicative concernant le DFS et son impact, elle devrait être éditée en octobre, période à laquelle la Compagnie reviendra vers ses salariés pour connaître leur décision pour l'année 2013.
2. Calcul des données variables pour les Congés Payés 2012/2013, chaque PNC recevra une communication personnelle l'informant du montant exact de la valeur d'une journée de CP, lui permettant ainsi d'avoir une vision plus précise, et d'estimer avec plus de discernement le montant perçu lors d'une prise de congés.
3. Création d'une fiche récapitulative de son activité aérienne, une sorte de carnet de vol incluant les nuitées passées à l'hôtel, ceci facilitera grandement la vérification des primes de vol ainsi que le calcul des frais réels lors de la déclaration de revenus.
4. Accident du Travail : La Compagnie va produire un mémo expliquant les étapes à suivre lors de la déclaration d'un AT. Rien de bien nouveau par rapport à la situation actuelle, néanmoins easyJet nous demandera de lui produire l'attestation CPAM reconnaissant le caractère professionnel de l'accident. (Pour les dossiers en cours, cette attestation, si égarée, peut être renvoyée par la CPAM sur simple demande). Nous avons par ailleurs proposé à la Compagnie que les CDB aient en permanence avec eux des cerfa 14463*01 tamponnés permettant la déclaration des AT, ce qui devrait permettre de ne plus avoir à avancer les frais médicaux, nous attendons la réponse définitive de la Compagnie à ce sujet. Nous restons convaincus que si easyJet confie des avions à plusieurs centaines de millions de dollars à ses CDB, la compagnie peut leur faire confiance pour détenir des déclarations d'AT tamponnées;
5. Accident du Travail (2): Le code AIMS a enfin été créé et devrait être utilisé. Dans l'hypothèse où vous constateriez une erreur de code planning, ne bataillez pas avec Crewing (qui assure la continuité opérationnelle), contactez votre ACCM qui fera procéder au changement.
6. Paiement de la maladie, la Compagnie nous a annoncé l'arrêt de la limitation à 90j maximum sur 12 mois glissants, et la régularisation des demandes lui étant parvenues.
7. Maternité, Paternité, Parental : Les codes AIMS ont enfin été créés, les codes se terminant par "U" indiquent unpaid (sans solde) et seront utilisés pour produire les attestations CAF.
8. Refonte des données personnelles sur yourself et AIMS, ces dernières n'étant pas liées (si vous changez vos coordonnées sur yourself, AIMS n'est pas mis à jour). Dans l'attente, un conseil : Vérifiez vos numéros de téléphone (fixe inclus) sur AIMS;.

Bilan de cette réunion : On note une volonté d'easyJet de passer un été calme sans remue ménage social, et des avancées claires sur certains dossiers, de notre côté, nous restons attentifs à la mise en place de ces actions, un peu échaudés par de précédentes promesses restées sans suite. Nous adoptons donc la "prudence attitude".

Usay 2012



Chaque année, la Compagnie easyJet organise un sondage (Usay) auprès de ses salariés, sorte de baromètre de la situation sociale au sein de la Compagnie.

Ce sondage est utilisé, selon la Compagnie, afin d'apporter des améliorations aux conditions de travail. Dès son ouverture, les PNC sont "bombardés" d'emails de la part de l'encadrement afin de les motiver pour répondre aux questions du "Usay". Ces mêmes cadres interpellent individuellement les PNC afin de s'assurer qu'ils ont bien répondu au sondage.

Au SNPNC, nous avons déjà évoqué auprès de la Compagnie, un possible boycott du sondage Usay cette année, en effet, le retard du projet standby tickets et l'abandon du married roster (tous deux issus de sondages Usay) démontrent le peu d'importance que représente finalement le détail des réponses à ce sondage pour la Compagnie.

Par ailleurs, nous avons été horrifiés par la réponse de la Compagnie, tentant, lors de la réunion CE du 25/05, de nous convaincre de ne pas solliciter le boycott de ce sondage, "cela va impacter le bonus de certains managers"....

Extraordinaire contradiction avec les communications (propagandes) de ces mêmes managers qui nous assuraient, encore l'année dernière, que les bonus n'étaient pas impactés par le taux de participation.

Le boycott est maintenu !

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

- ✓ Les élections professionnelles vont bientôt se dérouler au sein d'easyJet, le vote se fera de façon électronique. La participation de tous les PNC sera nécessaire, en effet, vos votes permettront de choisir quelle organisation syndicale pourra vous défendre face à la direction pour les 4 années à venir.
- ✓ Le SNPNC présentera ses listes, nous comptons sur vos votes lors de ces élections.
- ✓ Nous ne manquerons pas de communiquer auprès de vous tous au sujet des élections prochainement.

Bon à savoir

- ✓ Le contrat de prévoyance décès qui nous avait été présenté comme couvrant le décès uniquement en mission, est en fait une prévoyance décès non limitée au caractère professionnel. C'est une bonne nouvelle.
- ✓ Si vous êtes en retard pour votre déclaration de revenus, l'option internet vous offre un délai supplémentaire, et il est tout à fait possible d'expliquer ses frais réels via la déclaration en ligne, en utilisant la fenêtre "pop-up" du site impots.gouv.fr
- ✓ Le projet de mutuelle santé obligatoire avance la quasi totalité des devis nous est parvenue. Pour ceux qui ont déjà une complémentaire santé, vous pourrez refuser la mutuelle choisie par easyJet. Néanmoins l'offre devrait être très intéressante.

Les accords à venir

- ✓ Nous attendons d'être convoqués pour négocier l'accord sur l'intéressement.
- ✓ Nous attendons d'être convoqués pour signer l'accord sur le temps alterné.
- ✓ Nous attendons d'être convoqués pour négocier l'accord rémunération afin d'inscrire "dans le marbre" les rémunérations PNC easyJet.
- ✓ Nous anticipons une possible modification de la loi TEPA (heures supp défiscalisées) et avons demandé à la Compagnie de revoir la structure de notre salaire.

Les bons réflexes

- ✓ Pour nos collègues féminines : Si vous êtes en congé parental d'éducation à temps partiel et envisagez d'agrandir votre famille, n'oubliez surtout pas de repasser à temps compté 90 jours avant de déclarer votre grossesse, sinon votre salaire en maternité sera celui correspondant à votre temps partiel.
- ✓ Si vous souhaitez obtenir un accès privilégié aux documents "premium" disponibles uniquement aux adhérents SNPNC, n'oubliez pas de créer votre profil sur snpnc.org munis de votre carte d'adhérent.
- ✓ Si vous cherchez une association vers laquelle diriger vos dons, le SNPNC vous recommande le SSNAM qui apporte son soutien aux orphelins des PN en France. Vos dons sont défiscalisables.

Le **SNPNC** est là pour vous Informer, pour vous Ecouter, pour Répondre à vos questions et pour vous Défendre. Pour nous rejoindre contactez-nous au 06.14.30.78.83, ou adhérez directement sur www.snpnc.org, onglet « adhérer », l'adhésion est confidentielle et les frais de 9€ par mois sont déductibles des impôts.

